Installation du comité stratégique des langues

publié le 09/05/2011

Descriptif :

Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a installé le comité stratégique des langues, lundi 4 avril 2011. Ce comité a pour mission de faire des propositions qui permettront de donner une impulsion nouvelle à l'apprentissage des langues en France.

Sommaire :

- Communiqué de presse
- Fiche de synthèse sur l'enseignement des langues vivantes

Communiqué de presse

Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a installé le comité stratégique des langues, lundi 4 avril 2011. Ce comité a pour mission de faire des propositions qui permettront de donner une impulsion nouvelle à l'apprentissage des langues en France. Il est présidé par Suzy Halimi, présidente honoraire de l'université Paris 3.

Ce comité, composé d'experts et de personnalités reconnues dont Claude Hagège, Claude Bébéar et le Sénateur Jacques Legendre, aura pour mission de faire des propositions afin de donner une impulsion nouvelle à l'apprentissage des langues en France.

La maîtrise de langues étrangères, notamment celle de l'anglais, est aujourd'hui une compétence fondamentale pour les élèves, aussi bien dans la poursuite de leurs études que pour faciliter la recherche d'un emploi en France ou à l'étranger et favoriser les échanges.
Le comité stratégique des langues a pour objectif de formuler des propositions concrètes visant à refondre l'enseignement des langues en France, dans une société de la connaissance et de l'information mondialisées. Aussi veillera-t-il à respecter la **pluralité linguistique** qui constitue une richesse culturelle.

Ce comité se penchera sur la **progression de l'acquisition** et la maîtrise des langues de la maternelle au baccalauréat et sur d'éventuelles modifications de la répartition du volume horaire à chaque niveau afin de gagner en efficacité.

Il envisagera notamment la question de l'**apprentissage précoce** des langues ainsi que l'apport des nouvelles technologies dans l'enseignement des langues.

Enfin, la question de la **mobilité** des jeunes et des enseignants constituera un autre axe de la réflexion du comité.

Un rapport d'étape sera remis au ministre au mois d'octobre prochain ; le rapport définitif est attendu pour la fin 2011 en vue de propositions à la rentrée 2012.

- Luc Chatel - 04/04/2011

Fiche de synthèse sur l'enseignement des langues vivantes

Objectifs généraux

L'enseignement des langues vivantes s'inscrit, depuis 2005, dans une perspective européenne en prenant appui sur un cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui fixe des niveaux à atteindre à la fin de l'école

élémentaire (niveau A1), à la fin du collège (niveau A2), à la fin de la scolarité obligatoire (B1) et à la fin du lycée (niveau B2).

À l'école élémentaire

L'apprentissage d'une langue étrangère est obligatoire dès le CE1.

L'initiation à une langue étrangère peut commencer dès le cours préparatoire.

Le niveau A1 est validé en CM2 dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences.

Le numérique contribue à l'apprentissage des langues :
700 dispositifs de visioconférences sont implantés dans des écoles pour faciliter les liens avec des établissements étrangers.

Au collège

Pour la LV1, le niveau A2 du CECRL est validé au diplôme national du brevet (DNB).

Pour renforcer la pratique des langues vivantes, des ateliers d'anglais centrés sur l'oral sont proposés dans le cadre de l'accompagnement éducatif (entre 16 h et 18 h).
En 2009-2010, les langues vivantes ont représenté 6,8 % du temps consacré à l'accompagnement éducatif dans les collèges publics.

Au lycée professionnel

Deux langues vivantes sont étudiées dans les filières tertiaires.

Au lycée général et technologique : les nouveautés de la réforme

- Des dispositions pour tous les élèves

L'apprentissage de deux langues vivantes est rendu obligatoire dans toutes les séries.

La mise en place des groupes de compétences en langues permet de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des élèves.

Les horaires de langue vivante 1 et de langue vivante 2 sont globalisés et harmonisés entre les séries de la voie générale pour permettre la mise en place de groupes de compétences. Ils permettent de regrouper des élèves ayant un profil linguistique similaire. Les cinq activités langagières du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) sont : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale en continu, l'expression écrite, l'interaction orale.

- Un enseignement renforcé pour ceux qui le souhaitent

L'apprentissage de disciplines en langue étrangère (mathématiques en espagnol par exemple) est aujourd'hui possible pour tous. Cet apprentissage était jusqu'ici réservé aux sections européennes et de langues orientales, sections internationales, sections binationales.

La série littéraire devient celle de l'excellence linguistique avec un nouvel enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère. Elle propose, en outre, un enseignement renforcé de la langue vivante 1 ou de la langue vivante 2.

Les séries Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) et Sciences et technologies de laboratoire (STL) proposent un enseignement technologique en langue étrangère.

- Une pratique authentique de la langue fortement encouragée

Les lycées français s'ouvrent sur l'international : chaque lycée s'engage à développer un partenariat avec un

établissement scolaire étranger. Les échanges entre établissements sont facilités par l'action européenne e-Twinning permettant à chaque lycée français d'entrer en contact avec un établissement européen par voie numérique.

Les langues à l'heure du numérique : chaque lycée s'engage à proposer un enseignement de langue prenant appui sur les outils numériques pour diversifier les situations linguistiques.

Des projections de films du patrimoine mondial, en version originale sous-titrée, sont proposées aux élèves dans le cadre du dispositif Ciné lycée.

- Stages d'anglais au lycée

Ces stages se déroulent pendant les vacances scolaires sur une durée d'une semaine, à raison de trois heures par jour. Les groupes, de taille réduite, favorisent une pratique intensive de l'anglais oral dans un cadre innovant.

Ces stages gratuits doivent permettre à tous les lycéens d'acquérir plus d'aisance et d'autonomie dans la pratique de la langue. Ils offrent ainsi à ceux qui n'ont pas la possibilité de participer à des voyages linguistiques, l'occasion d'améliorer leurs compétences en anglais.

Ce dispositif est encadré par des intervenants volontaires, recrutés localement par les services académiques et les chefs d'établissement : professeurs, assistants d'anglais, étudiants anglophones.

Développer les échanges et la mobilité des élèves

Les enseignants s'appuient sur différents outils pour généraliser les échanges et la mobilité des élèves en fonction du niveau d'étude :

* échanges à distance (épistolaires, conversation, etc. notamment grâce aux outils numériques)
* échanges individuels ou collectifs dans le cadre de partenariats scolaires (séjours à l'étranger et accueil de classes étrangères

Ces échanges, naturellement plus fréquents en Europe, s'appuient sur les programmes européens (Comenius, Leonardo, e-Twinning).

Plus d'informations sur le site du ministère.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.